

09380

L'assistance technique française (1960-2000)

RAPPORT D'ÉTUDE



La **documentation** Française



MINISTÈRE DE LA
COOPÉRATION

270
09366

09380

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

L'assistance technique française (1960-2000)

RAPPORT D'ÉTUDE

La **documentation** Française



Sommaire

Avant-propos	3
Première partie	
Évaluation des besoins en assistance technique à l'horizon 2000 René Forceville, Pierre Pougnaud, Olivier Sudrie	9
Introduction	11
Chapitre 1	
Bilan et perspectives de l'assistance technique en personnel	13
Chapitre 2	
Restaurer l'efficacité du dispositif de coopération	23
Chapitre 3	
Les moyens administratifs et humains de la réforme	35
Annexe	
Le cas particulier des VSN.	57
Deuxième partie	
Étude rétrospective	59
Chapitre 1	
Synthèse Michel Gaud	61
Chapitre 2	
Mais combien sont-ils ? Michel Gaud	93
Chapitre 3	
Essai sur l'efficacité économique de l'assistance technique Michel Gaud et Claude Regall	129

Chapitre 4

L'impact économique à court terme de l'assistance technique
Michel Gaud et Claude Regall 161

Chapitre 5

« Les cas Moati »
Alain Boucher 179

Chapitre 6

Les assistants techniques vus par...
Madeleine Bonnamour-Maquaire, Michel Gaud, Laurence Porgès ... 191

Chapitre 7

Cinq entretiens avec d'anciens coopérants
Danielle Cerland 215

Chapitre 8

Scripta manent : sélection de textes
Michel Gaud 269

Annexe

Une catégorie particulière : les assistants techniques du secteur santé
R. Jossieran 301

Liste des sigles 331



Avant-propos

Cette étude sur la coopération en personnel si elle concerne l'ensemble de la période qui va de 1960 à 2000, c'est-à-dire des premiers temps des indépendances africaines à un avenir proche, a été volontairement limitée dans l'espace.

Elle ne s'applique qu'aux pays dits « du champ » c'est-à-dire aux 36 États qui, en Afrique au sud du Sahara¹, dans l'océan Indien ou dans les Caraïbes, ayant signé avec la France des accords de coopération, entrent de ce fait dans le champ de compétence du ministère français de la Coopération.

Les variations des limites de ce champ au cours des trois dernières décennies ne facilitent d'ailleurs pas la constitution de séries statistiques homogènes.

Enfin l'étude est centrée sur une catégorie particulière de personnel, dite d'assistance technique directe, celle des coopérants civils de longue durée, dont les contrats de travail généralement de deux ans, peuvent être renouvelés plusieurs fois.

Sont donc exclus de l'étude proprement dite, même si leur existence n'est pas ignorée :

- les experts envoyés en mission de courte durée (moins de six mois) ;
- les coopérants militaires qui relèvent de la mission militaire de coopération et sont détachés pour l'instruction et la formation des armées nationales ;
- les volontaires, qu'ils accomplissent en coopération leur service militaire (coopérants du service national : CSN) ou qu'il s'agisse de volontaires civils des organisations non gouvernementales ;

1. Les trois pays d'Afrique du Nord, Maroc, Algérie, Tunisie, en sont naturellement exclus même si des comparaisons éclairantes peuvent être faites avec l'évolution de la coopération française dans ces pays.